



**TERRES AUSTRALES  
ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES**



**Arrêté n°2017-114 du 12 octobre 2017  
autorisant le programme scientifique 137 « ECOPHY-ANTAVIA » à réaliser des prélèvements à des  
fins scientifiques dans la réserve naturelle des Terres australes françaises**

Le préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite ;

Vu la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 modifiée portant statut des Terres australes et antarctiques françaises et de l'île de Clipperton ;

Vu le décret n° 2006-1211 du 3 octobre 2006 modifié portant création de la réserve naturelle des Terres australes françaises ;

Vu le décret n° 2008-919 du 11 septembre 2008 modifié pris pour l'application du statut des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu la demande de l'IPEV en date du 02 mai 2017 ;

Sur proposition du secrétaire général,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** : Les opérations du programme IPEV-137 décrites en annexe ainsi que le transport des échantillons en résultant sont autorisés dans les conditions décrites par le présent arrêté et en annexe.

**Art. 2** : Les laboratoires en place sur le terrain doivent s'associer afin de limiter les impacts sur le milieu naturel et les espèces.

**Art. 3** : Un compte-rendu d'activités de la campagne 2017-2018 est adressé aux TAAF au plus tard dans les deux mois qui suivent la fin de la campagne. Ce compte-rendu présente de manière détaillée l'ensemble des prélèvements effectués et précise les impacts potentiels.

**Art. 4** : Le secrétaire général des TAAF, l'OPEA à bord du *Marion Dufresne* et le chef de district de Crozet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* des Terres australes et antarctiques françaises.

Le préfet, administrateur supérieur des Terres  
australes et antarctiques françaises,



Cécile POZZO di BORGO

**Annexe**

Nom ou dénomination et forme juridique du bénéficiaire de l'autorisation	Mme Céline LE BOHEC, responsable du programme
Titre du programme	IPEV-137 « ECOPHY-ANTAVIA »

Est autorisé à procéder aux manipulations suivantes :

**Demands d'autorisations de prélèvements de vertébrés non indigènes dans la Réserve naturelle des Terres australes françaises pour le programme 137 sur la campagne 2017-2018**

District	Demande		Prélèvement				Exportation			Remarque	
	Site	Titre	Espèce	Quantité	Capture méthode	Période	Type	Quantité	Mode		Destination
Crozet	Baie du Marin	Prélèvements de tissus (e.g. reins) sur cadavres de mammifères introduits.	Souris grise	40	Piège (capture non ciblée)	2017-10-01 - 2018-12-31	Mort	40	Congelé (-20°C ou azote liquide)	FRANCE	Piégeage à organiser avec la Réserve Naturelle.
			Rat noir	40	Piège (capture non ciblée)	2017-10-01 - 2018-12-31	Mort	40			